



Michel Billout
Sénateur
de la Seine-et-Marne



Injustice fiscale et sociale maintenue en 2017...

Madame, monsieur le maire,

Le dernier budget de la législature, qui n'a pas pu être discuté ni amendé au Sénat se situe dans la lignée de cinq années de réduction continue des moyens des collectivités territoriales et de leur capacité à répondre aux besoins des citoyens.

Le gouvernement a lui-même reconnu, par la voie du ministre de l'Aménagement des territoires, de la ruralité et des Collectivités territoriales « **l'importance de l'effort des collectivités qui ont contribué significativement au redressement des comptes publics** ». Mais force est de constater que l'effort drastique qui leur a été imposé sera prolongé cette année.

Certes, la colère des élus a été partiellement entendue avec une « **diminution de la baisse** » de la Dotation Globale de Fonctionnement en ce qui concerne le bloc communal. **Reste que la baisse de la DGF persiste.**

Au parlement, avec les élus de mon groupe, nous ne cessons de **dénoncer cette cure d'austérité, totalement contre-productive**, qui pénalise les communes mais aussi **les départements. Ces derniers doivent se préparer à une nouvelle diminution de 11 % de la DGF.**

Le gouvernement ne peut pourtant ignorer la quasi-impossibilité pour 40 départements de financer le RSA.

Il est d'autant plus incompréhensible d'affaiblir les collectivités en charge des politiques sociales, que le dernier rapport du Secours Catholique sur la pauvreté en France rappelle, au contraire, qu'il est plus que jamais nécessaire de renforcer les solidarités.

En ce qui concerne le bloc communal, si la baisse de la dotation diminue effectivement de 750 millions par rapport à l'année dernière, le fait principal est l'augmentation des différents dispositifs de péréquation horizontale.

Certes, au premier regard, et face à l'urgence, on ne peut que saluer l'augmentation de la DSU, de la DSR, ou de la DETR. Mais on constate néanmoins que dans le même temps, l'État tente, en modifiant les règles de la péréquation de se défaire de ses responsabilités : la décision de l'État de **transférer aux collectivités locales la totalité de la prise en charge des allègements fiscaux** qu'il a pourtant lui-même mis en place est inadmissible !

Cette nouvelle ponction pèsera 500 millions d'euros !

Celle-ci pénalisera d'abord les communes qui sont les plus volontaires dans la construction de logements sociaux et dont les habitants ont les revenus les plus modestes ! Une nouvelle fois les maires hors la loi seront favorisés au détriment des maires bâtisseurs.

Mais à quel prix tous ces efforts ?

Au prix d'une baisse de l'investissement public local qui a encore chuté de 10 % cette année selon le dernier rapport de la Cour des comptes ! Avec quelles conséquences pour l'emploi local, pour un secteur comme le BTP ?

Fiscalité locale : 50 milliards pris sur les ménages

Nous nous trouvons face à une loi de finances 2017 dominée par les impôts payés par les ménages avec plus de 30 milliards d'euros de taxes foncières et plus de 20 milliards d'euros de taxe d'habitation. Le produit des taxes sur les consommations énergétiques dévolu aux collectivités représente le double de la contribution foncière des entreprises,

elle-même quasiment rattrapée par l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères !

S'agissant de financer les nouvelles compétences régionales en matière économique par une fraction de la TVA, permettez-moi de rappeler à quel point cet impôt est injuste pour les populations. Quand les ménages dont les revenus sont inférieurs à 20 000 € par an consacrent 10 % de leur budget à la TVA, ce taux descend à 6 % pour les ménages les plus riches !

On demande donc aux personnes les plus modestes, à celles et ceux qui ont du mal à terminer les fins de mois, de payer les renoncements de l'État à une véritable réforme de la fiscalité locale.

56 milliards bénéficient aux entreprises sans contrepartie

Tous ces sacrifices ne sont pas faits pour relancer l'investissement pour nos routes, nos écoles ou nos hôpitaux. Ils ont été redistribués aux entreprises à hauteur de **20 milliards de CICE, 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales et 6 milliards de crédit d'impôt recherche** sans aucune contrepartie réelle et quantifiable en terme d'emplois. **Ces milliards pourraient être alloués à l'investissement public. Selon une dernière étude de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques**, cet investissement pourrait constituer la clé de la reprise économique et des créations d'emplois en France !

Au final, je ne peux que regretter **cinq ans de renoncements, cinq ans supplémentaires à ceux déjà initiés par le gouvernement de François Fillon**, d'affaiblissement des collectivités et du pouvoir des élus locaux.

Cinq ans d'une République qui **ne répond que de moins en moins aux besoins quotidiens des Français, plaçant les élus locaux en première ligne et dans les plus grandes difficultés** pour faire face aux enjeux et aux besoins des territoires.

Cinq années qui auront été mises à profit pour transférer les impôts des entreprises sur les ménages.

- En 2012, **l'impôt sur le revenu** dégageait quelque **59,5 milliards d'euros** de recettes. On en attend **73,4 milliards d'euros pour 2017**.

- En 2012, **l'impôt sur les sociétés** rapportait **40,8 milliards d'euros net**. Pour 2017, ce ne sont plus que **29,4 milliards d'euros net**.

La droite sénatoriale n'a donc pas souhaité débattre de ce budget au Sénat, ni faire de propositions alternatives, sans doute parce qu'elles se seraient avérées impopulaires.

Pour ma part, avec mes collègues du groupe CRC, **nous aurions voté contre ce nouveau budget d'austérité** validé au préalable, sans hésitation par la Commission de Bruxelles, **tout en rejetant catégoriquement la dérive ultralibérale proposée aujourd'hui par la droite.**

Sans débat, nous n'avons pu défendre une plus grande justice sociale

Nous avons travaillé dans ce sens des amendements autour des axes suivants :

La réforme fiscale.

Nous défendons une réforme fiscale, avec un barème de l'impôt sur le revenu comptant un nombre de tranches plus important, de manière à le rendre plus progressif et, ainsi, mieux prendre en compte la capacité contributive des redevables.

L'évolution de l'impôt sur les sociétés.

Ce n'est pas en baissant son taux, que l'on atteindra l'objectif nécessaire et constitutionnel d'égalité de traitement entre contribuables. C'est en s'attaquant à ce qui le mine aujourd'hui gravement et qui se traduit par un coût moins élevé de l'impôt pour les plus grosses sociétés.

CICE, CICR : rediriger les crédits vers l'emploi

Le coûteux dispositif du crédit d'impôt

pour la compétitivité et l'emploi n'a pas atteint l'objectif assigné d'améliorer la compétitivité des entreprises. Le rapport du **comité de suivi du CICE** précise que les mesures de financement de ce crédit d'impôt « **ont diminué le pouvoir d'achat des ménages et la demande adressée aux entreprises, pesant en retour sur l'emploi et l'investissement** ». Le non moins coûteux crédit d'impôt recherche devrait être recentré vers l'emploi effectif des jeunes chercheurs, docteurs et diplômés que compte notre pays.

La solidarité par l'impôt

Nous défendons le renforcement **du rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune**. Rien ne justifie que l'avantage fiscal consenti pour les investissements financiers des contribuables de cet impôt soit plus important que

celui qui est accordé aux contribuables de l'impôt sur le revenu. Pour la seule ville de Paris, le patrimoine imposable des redevables de l'ISF atteint plus de 220 milliards d'euros. Il nous semble donc que les conditions soient réunies pour demander à ces contribuables un effort en direction de la collectivité.

La dépense publique

sa réévaluation est indispensable pour la rendre plus efficace. Mais les ponctions dont sont victimes les budgets locaux pèsent sur les services dont les populations ont besoin, particulièrement en une période où la pauvreté s'aggrave. Et l'utilisation encore plus grande des **compensations d'exonérations d'impôt** comme variables d'ajustement impactera encore les collectivités dont les populations sont les plus modestes.